



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Mobilité de la main d'œuvre
La JCCM souligne l'importance du pas franchi
par le Québec et la France

Montréal, le 30 mai 2009 - La Jeune Chambre de commerce de Montréal (JCCM) applaudit la signature de l'entente entre le Québec et la France pour faciliter la mobilité des avocats québécois et français.

« Cette initiative était nécessaire pour attirer et retenir une main-d'œuvre qualifiée dans un contexte où les économies sont concurrentes. Nous devons pouvoir recruter les meilleurs candidats et leur permettre d'aller chercher un savoir-faire international » a commenté le président de la JCCM, Frédéric Michel, à l'annonce de la signature de *l'Arrangement de reconnaissance mutuelle*.

Il y a un peu plus d'un mois, la JCCM lançait son mémoire intitulé « Capital humain : le prix du statu quo ». « L'urgence d'agir pour contrer une pénurie de compétences, accentuée par le vieillissement accéléré de la population, fait l'unanimité au sein du milieu des affaires québécois et c'est pourquoi nous accueillons cette nouvelle très positivement » a conclu M. Michel.

Pour consulter le mémoire et plus particulièrement la recommandation qui traite de la mobilité de la main-d'œuvre, visitez le www.jccm.org.

À propos de la JCCM

La Jeune Chambre de commerce de Montréal (JCCM) est un regroupement de jeunes cadres, professionnels, entrepreneurs et travailleurs autonomes âgés de 18 à 40 ans. Fondée en 1931, elle compte aujourd'hui près de 1 400 membres, ce qui en fait le plus grand réseau de jeunes gens d'affaires en Amérique du Nord. Il s'agit d'un lieu d'échange incontournable pour les jeunes professionnels de la grande région de Montréal et de partout au Québec, leur permettant de prendre part activement aux débats de société et d'avoir un impact sur l'avenir de cette dernière.

- 30 -

Pour information :
Nichèle Compertino
Chargée de communication
Jeune Chambre de commerce de Montréal
514 831-5020

ncompartino@jccm.org